Article 4

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 4.

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

La liste des droits spécifiques de la Déclaration commence à l'Article 4. Bien que l'esclavage en tant que système de travail accepté ait été éradiqué, des formes de travail de quasi esclavage continuent d'exister. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a nommé un Rapporteur spécial pour étudier les formes contemporaines d'esclavage, ses causes et ses conséquences. Appelant l'esclavage un «problème grave et persistant », le HCDH inclut dans l'esclavage contemporain la « la servitude pour dette, la servitude, le travail forcé, le travail et la servitude des enfants, la traite des personnes et des organes humains, l'esclavage sexuel, les enfants dans les conflits armés, la vente d'enfants, les mariages forcés et la vente d'épouses, le travail migrant, l'exploitation de la prostitution et certaines pratiques du régime de l'apartheid et du colonialisme ». Par exemple, le HCDH a récemment exprimé sa préoccupation quant à certains enfants haïtiens qui sont vendus, victimes de trafic ou traités comme des esclaves.
http://www2.ohchr.org/french/issues/slavery/rapporteur/index.htm

Un cas actuel bien documenté sur l'esclavage est l'enlèvement et la mise en esclavage par la Corée du Nord d'au moins 17 citoyens japonais dans les années 1970 et 1980. Depuis 2002, cinq des personnes enlevées sont retournées au Japon, mais douze sont toujours portées disparues. Pour une discussion du cas, voir l'article « Help Bring Them Home (Aidez à les ramener chez eux) », dans le numéro d'avril 2010 du *The Japan Journal*, p. 20-21.

Dans les archives, de nombreux documents reflètent l'héritage mondial de l'esclavage et du commerce des esclaves. Mais quels documents parlent de l'esclavage qui existe aujourd'hui? Les dossiers gouvernementaux de police et des patrouilles de frontières, les services sociaux et les organismes de protection, les ministères du travail et de l'agriculture, sont tous des sources d'information sur le travail forcé et le trafic humain. La correspondance diplomatique, peut également documenter la lutte contre l'esclavage. Aussi importants que les dossiers gouvernementaux, les documents des organisations - en particulier des groupes confessionnels et des organisations non gouvernementales - essaient d'aider ces personnes malheureuses enfermées dans des conditions d'esclavage. Les journalistes documentent certains cas de servitude, comme le font les sociologues et les militants des droits humains; les informations peuvent se trouver dans les dossiers de leurs employeurs ou dans leurs papiers personnels. L'ONU et ses entités qui mettent l'accent sur le travail, les droits humains, femmes et enfants ont tous des dossiers relatifs à des formes et des pratiques du fléau contemporain de

l'esclavage. Nous les archivistes sommes loin d'avoir terminé l'évaluation, la gestion, la description et la conservation des documents relatifs à la pratique de l'esclavage.

Séries de vidéos sur la justice pénale internationale. Skylight Pictures a produit une série de 8 courtes videos, de 5-7 minutes, qui mettent en évidence les enjeux de la justice pénale internationale. Ces vidéos ont été créées à partir des présentations faites lors de la Conférence consultative qui a eu lieu au siège de l'ONU à New York en septembre 2009. Les titres de ces mini-vidéos sont :

La Colombie et la Cour pénale internationale,
Participation des victimes et procès équitables à la Cour pénale internationale,
Le nouveau système de justice pénale internationale,
Le rôle des examens préliminaires,
La Cour pénale internationale et les relations internationales,
Le Kenya et la Cour pénale internationale,
Les ONG humanitaires et de la Cour pénale internationale, et
Complémentarité locale et régionale.

Ces vidéos seront utiles pour ceux qui cherchent une brève introduction sur ces thèmes : http://www.internationalcriminaljustice.net/

Nouvelles.

Arménie. Dans une interview pour un journal turc, le directeur des Archives nationales d'Arménie a invité les historiens turcs à faire des recherches dans les archives arméniennes. L'article a suscité des commentaires hostiles.
http://www.hurriyetdailynews.com/n.php?n=armenian-archive-chief-invites-turkish-historians-2010-04-22
Dans une interview pour un journal turc, le directeur des Archives nationales d'Arménie a invité les historiens turcs à faire des recherches dans les archives arméniennes. L'article a suscité des commentaires hostiles

Chili. La Commission nationale sur la détention politique et la torture collecte actuellement des témoignages des victimes de violations des droits humains commises sous le régime de Pinochet (1973-1990) afin de s'assurer que les personnes ne sont pas exclues de leurs droits à réparation. Plus de 2800 dossiers ont été ouverts dans les mois suivant la réouverture de la Commission le 17 février 2010. Ces témoignages sont d'importants documents d'archives de la Commission. http://pais24.com/index.php?go=n&id=30039

Guatemala. Les Archives historiques de la police nationale (Archivo Histórico de la P.N.) se sont jointes au réseau « Latin American Sites of Conscience Network ».
http://www.sitesofconscience.org/resources/networks/south-america/en/

Kenya. La Cour pénale internationale (ICC) a ouvert une enquête pénale officielle sur la violence au Kenya après les élections contestées de 2007. Le gouvernement du Kenya avait établi précédemment une commission d'enquête internationale, qui a statué en 2008, et les «boîtes pleines de documents" de la commission ont été remis au procureur d'ICC. "International Court Authorizes Inquiry of Kenyans Linked to 2007 Political Clashes," *New York Times*, 2010-04-01, p. A11.

Mexique. Une pétition déposée en mars 2010 devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme par une femme mexicaine qui est était devenue orpheline lorsque ses

parents avaient été « portés disparus» par les forces gouvernementales inclut des documents du gouvernement du Mexique et des Etats-Unis. La personne, Aleida Gallangos Vargas, a pu retrouver son frère en 2004 grâce aux dossiers du service des renseignements trouvés dans les archives nationales du Mexique. La National Security Archive, de la George Washington University, a posté des copies des documents inclus dans cette pétition.
http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB307/index.htm

Rwanda. Les tribunaux Gacaca sont dans leur phase finale, après avoir traité "environ 1,5 millions de cas», selon *The New Times*. Le journal, dans son éditorial du 31 mars 2010, parle de la nécessité de bien conserver les archives gacaca, en citant que les « archives serviront de référence aux générations futures, qui voudront comprendre le véritable contexte de l'histoire de notre pays. » http://allafrica.com/stories/201004010630.html. Les tribunaux, basés sur un modèle de justice traditionnelle, ont été établis en 2004 pour poursuivre et juger les coupables du crime de génocide et autres crimes contre l'humanité commis entre les 1er octobre 1990 et 31 décembre 1994 http://www.inkiko-gacaca.gov.rw/pdf/Organic%20Law%2027062006.pdf

Etats-Unis. Le 16 avril 2010, le conseil d'administration de l'Association américaine pour l'avancement des sciences (AAAS) a adopté une déclaration sur « le droit de l'homme à bénéficier du progrès scientifique ». Selon le communiqué « un processus international est actuellement en cours qui prendra en compte les diverses perspectives et intérêts pour définir avec plus de clarté le sens du droit et déterminer la meilleure façon de l'appliquer dans la pratique. Reconnaissant que ce droit est au cœur de la mission de l'AAAS et de la responsabilité sociale des scientifiques, l'AAAS poursuivra sa collaboration avec la communauté scientifique mondiale afin que les voix, les intérêts et les préoccupations des scientifiques puissent être apportés à ce processus ».
http://shr.aaas.org/Programs/program_article15.htm

Le Centre de documentation et de recherche sur les droits de l'homme de l'Université Columbia a annoncé qu'il abritera les archives du Comité de protection des journalistes. Il a également annoncé le développement du site « Archive Human Rights Web », qui collecte les « ressources gratuites et à risque du web» qui sont liées aux droits humains.
http://www.columbia.edu/cu/lweb/indiv/humanrights/hrwa/index.html

Zimbabwe. Les photographies de la violence pendant les élections de 2008 qui devaient être présentées lors d'une exposition organisée par la Zimbabwe Human Rights Organisation ont été saisies par la police avant l'inauguration à Harare, le 24 mars 2010. Après avoir été arrêté, le responsable de l'organisation et les photographies incriminées ont été relâchés le lendemain après une décision du tribunal. Dans la même semaine, une exposition dans une galerie d'art à Bulawaya, montrant des images des massacres du Matabeleland 1980, a été perquisitionnée par la police. Les photos ont été confisquées et l'organisateur a été arrêté.
http://www.guardian.co.uk/world/2010/apr/04/zimbabwe-david-smith-political-violence
http://www.guardian.co.uk/world/2010/mar/24/zimbabwe-human-rights-violations-picture

Vous trouverez la version anglaise originale sous :
http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html ainsi que sur le site de l'UNESCO.

(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)